



Coordination de la plaine communale de Gesves en partenariat avec l'asbl COALA : Olivier Geerkens

Projet pédagogique des Plaines de vacances de Gesves

Un projet est une ambition pour l'avenir.
Nous souhaitons le vivre au présent.

Il provient de la réflexion d'un petit groupe.
Nous le partageons avec l'équipe d'animation dans sa globalité et les parents.
Il est mis en musique par le(s) projet(s) d'animation construit(s) avec les animateurs, chaque année.

1. Nous sommes convaincus...

- Que le temps des vacances est un temps de ressourcement et de récréation. Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale ;
- Que chaque enfant est une personne à part entière. Il est au centre de ses loisirs et a droit à un cadre sécurisant adapté à ses besoins ;
- Que le respect, des choses et des personnes, est une valeur importante de la vie en groupe. Les plaines de vacances de Gesves offrent une véritable expérience de vie en communauté ;
- Que les vacances sont l'occasion de partir à la découverte des autres, dans un esprit d'ouverture et de collaboration ;
- Que le bien-être de l'enfant se construit de manière globale : sociale, physique et culturelle ;
- Que les plaines de vacances offrent également un espace de citoyenneté et de responsabilités aux jeunes qui encadrent et animent les enfants.

Ce sont les axes transversaux de notre projet pédagogique :
Amusement, Enfant au centre, Respect, Découverte et Bien-être

2. Nos objectifs

Ils sont développés vers les enfants. Néanmoins, ils sont transférables à la réalité des jeunes qui encadrent les plaines de vacances.

Chaque axe est décliné en deux actions de participants pour se donner des indicateurs à évaluer.

Les vacances au centre, l'Amusement

- **Créer :** Imaginer, fabriquer, décorer...
L'important n'est pas le résultat, mais le chemin parcouru pour y arriver et le plaisir que l'enfant y a pris.

L'imaginaire est un espace magique à cultiver.
- **S'exprimer :** Expression orale, manuelle ou corporelle...

Prendre la parole pour demander ou donner son avis.

Nous aimons que l'enfant raconte spontanément ses moments « forts » à l'issue de la journée aux personnes qui comptent pour lui...

L'Enfant au centre

- **Etre autonome :** Cela nécessite la responsabilisation de l'enfant afin qu'il soit amené à gérer ses loisirs et ses actes.
L'autonomie s'apprend !
Un climat de confiance et de sécurité est indispensable au sein de la plaine pour permettre l'accès à cet apprentissage...
- **Participer :** Si la plaine rend un service aux parents qui travaillent, elle est avant tout un service aux enfants qui sont en vacances. Il nous apparaît primordial qu'ils puissent être acteurs de celles-ci en participant ponctuellement à des choix et des décisions.
Des activités sont néanmoins proposées par l'équipe d'animation invitant chaque enfant à participer activement...

Le Respect

- **Collaborer :** Il n'est pas toujours simple de jouer ensemble.
Si la compétition est présente dans bien des moments, nous souhaitons cultiver la coopération lors des activités organisées.
C'est l'union de la force et des qualités de tous qui permet au groupe de « gagner »...
- **Se socialiser :** Les vacances proposées au sein de la plaine ont la caractéristique de se vivre en groupe.
Le groupe est à la fois une richesse et une limite à la liberté individuelle. Des règles sont construites ensemble pour une vie agréable...

La Découverte

- **Partager :** Nous créons l'espace-temps pour aller à la rencontre de l'autre dans ses différences, d'âge, de culture ou de vie.
- **Partir :** La plaine est un espace de vacances et d'amusement...

Nous voulons également que les enfants puissent sortir du cadre physique de la plaine ou de la commune de Gesves pour découvrir d'autres réalités, se dépayser...

Le Bien-être

- **Accueillir :** Nouvelles têtes, nouveaux lieux, nouvelles habitudes, nouveaux jeux... Pour que l'enfant vive ces moments de manière positive, nous souhaitons porter notre attention sur l'accueil de chacun.
Cela se vit lors de l'arrivée le matin mais aussi lors des regroupements en sous-groupes, au moment des repas... Une attention particulière est donnée aux plus jeunes (Encadrement, infrastructure et rythme au sein de la plaine)
- **Bouger :** Les temps calmes sont nécessaires mais nous souhaitons que l'enfant coure, nage, danse...
Les jeux sportifs alternent donc avec les activités créatives...

3. Pour y arriver, nous mettons en place...

Puisque nous souhaitons voir et entendre les enfants (et les animateurs) Créer, S'exprimer, Etre autonome, Participer, Collaborer, Se socialiser, Echanger, Partir, Accueillir, Bouger...

... nous mettons en place :

✓ Les infrastructures

L'espace est nécessaire à l'épanouissement des enfants...

Le cadre de la plaine permet à chaque groupe de vivre des activités sécurisées dehors, comme à l'intérieur.

Chaque sous-groupe dispose de « son » local. Cela permet de vivre effectivement dans des groupes à dimension humaine en respectant le rythme de chacun.

La Hall sportif est à la disposition des équipes d'animation.

✓ L'encadrement

Nous faisons appel à des jeunes, animateurs motivés dans un cadre organisationnel défini précisant leurs rôles et le cadre pédagogique de la Plaine.

Ils sont majoritairement brevetés ou en formation d'animateur de Centre de vacances.

Nous soutenons financièrement les jeunes qui rentrent dans un processus de formation auprès d'un organisme habilité, Animateur mais aussi Coordinateur pour les responsables de groupe.

Un partenariat avec l'asbl COALA, organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française, nous permet de mettre en place l'accompagnement des

animateurs lors de la préparation des activités avant la plaine ainsi que la coordination pendant la plaine.

Nous allons au-delà des normes minimales d'encadrement souhaitées par l'ONE de 1 animateur au moins pour 8 enfants de moins de 6 ans et pour 12 enfants de plus de 6 ans.

✓ **Les projets d'animation**

En lien avec le présent projet pédagogique, chaque année la plaine opte pour une thématique spécifique. Cette thématique est ensuite développée en projets d'animation par l'équipe d'animateurs sous la responsabilité du coordinateur.

Ces projets d'animation sont centrés par semaine de plaine et peuvent être déclinés selon les groupes d'âge. Ils sont communiqués aux parents avant la plaine.

L'équipe d'animation met des outils en place pour assurer au maximum la participation active des enfants dans les projets d'animation.

Un aboutissement est finalisé chaque semaine avec les enfants et avec les parents toutes les 2 semaines (1 fête thématisée type Kermesse impliquant une participation active des parents et un spectacle).

✓ **Les sorties**

Plusieurs excursions sont prévues tout au long de la plaine. Elles ont une vocation ludique en lien avec les projets d'animation.

Par ailleurs, les enfants vont à la piscine chaque semaine.

Exceptionnellement, cet été 2011, la piscine ne sera pas organisée chaque semaine : l'indisponibilité conjuguée des piscines d'Andenne, de Ciney et de Jambes rendent impossible l'organisation habituelle. La piscine sera proposée ponctuellement en fonction de la qualité de l'activité que nous pouvons garantir.

Ces sorties sont comprises dans la p.a.f. demandée aux parents, sans supplément.

Nous initions une journée d'activités interplaines dans notre région

✓ **Des activités de loisirs**

Le choix des activités poursuit toujours l'objectif des loisirs.

Par différence aux « stages », la plaine donne la priorité à l'amusement et au développement global.

✓ **L'accueil/le contact avec les parents**

Avant la plaine, la commune est le lieu d'accueil et d'informations pour les enfants et les adultes. Le coordinateur est également disponible pour répondre aux demandes, donner des précisions. Ses coordonnées sont précisées sur le document d'inscription.

Une matinée d'inscription est organisée de manière à avoir tous les renseignements de part et d'autre.

Pendant la plaine, l'enfant est accueilli individuellement et dans son groupe. La garderie se veut conviviale au sein de laquelle l'enfant peut librement agir dans un espace sécurisé.

Des jeux de coopération et d'accueil sont prévus par les animateurs.

Le coordinateur est à l'écoute des parents et des enfants. Des temps formels sont prévus pour les échanges avec les animateurs, les enfants et les parents.

✓ **Les temps libres**

Les journées de plaine alternent des temps d'activités structurées et des temps libres.

Ceux-ci ne sont pas des temps morts mais des moments qui permettent à l'enfant de souffler et de gérer ses propres envies.

Les temps libres font partie des temps d'animation durant lesquels les animateurs sont présents. A ce moment, ils sont particulièrement à l'écoute des enfants.

Cette organisation doit permettre à tous de garder un rythme de vacances...

Dans ce cadre, la sieste des plus jeunes est organisée pour respecter les besoins et le rythme de chaque enfant. Elle n'est pas imposée.

Les activités de l'après-midi sont prévues pour que des enfants puissent s'y intégrer progressivement à leur réveil.

✓ **Les règles**

En début de chaque plaine, le cadre est fixé avec les participants (Animateurs et enfants) afin de rédiger une charte de vie en commun.

Néanmoins, des règles non négociables sont précisées dans le ROI de la plaine. Elles sont communiquées à tous.

Des temps d'évaluation sont prévus.

✓ **Le matériel**

Matériel sportif et de créativité est mis à la disposition des animateurs et des enfants.

L'accent est mis sur la gestion par le groupe de ces outils.

Progressivement, la plaine se dote d'un matériel d'animation « durable ».

R.O.I. des Plaines de vacances de Gesves

I. Préambule

Chaque année, la Commune de GESVES organise durant les vacances d'été une « Plaine de Vacances ».

Cette plaine de vacances est un service d'accueil non résidentiel d'enfants, sans obligation d'affiliation, offerte aux enfants de 2,5 à 15 ans.

Les animateurs engagés par la Commune pour la plaine de vacances sont informés, avant leur engagement, du projet d'accueil et s'engagent à le respecter.

Le projet d'accueil est distribué aux parents avant l'inscription : il fait partie du dossier d'informations complémentaires qui comprend également : les projets d'animation hebdomadaire, les fiches médicales, les fiches d'inscription, l'horaire de la navette de transport.

Il est affiché durant la période de la plaine à l'entrée du hall des sports. Il est également disponible sur le site de la commune www.gesves.be

II. Missions

L'objectif de la Plaine de Vacances est de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement de tous les enfants, sans distinction aucune, pendant la période des congés scolaires.

Chaque semaine, l'enfant est invité à vivre un **projet d'animation**. Le projet s'achève par un aboutissement pour l'enfant sous forme d'une réalisation concrète, d'un spectacle, ...

Le thème est le fil conducteur qui « emballe » les animations, mettant l'enfant dans un univers spécifique durant ses vacances.

Le projet d'animation est construit en lien avec le **projet pédagogique** de la plaine communale de Gesves. Le projet pédagogique est élaboré en collaboration avec l'Echevin de la Jeunesse et le responsable pédagogique.

Les projets d'animation de chaque semaine sont communiqués lors de l'inscription à toute personne qui en fait la demande.

III. Organisation pratique

Ouverture

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00.

Un service d'accueil gratuit, pour les enfants est accessible de 7h30 à 09h00 (le matin) et de 16h00 à 18h00 (le soir).

Les enfants sont accueillis de 2,5 ans à 15 ans.

Transport des enfants

Une navette de bus, dont l'horaire et l'itinéraire sont précisés dans le dossier d'informations complémentaires ci-annexés, assure à partir de 8h00 le transport des enfants qui ne peuvent se rendre par leurs propres moyens au **Hall de Sports de la commune**, lieu de rassemblement principal de la plaine de vacances, chaussée de Gramptinne, 116 à 5340 Gesves.

L'embarquement aura uniquement lieu aux arrêts prévus, sur lesquels un horaire de ramassage sera affiché une semaine avant le début des activités.

Lors du retour, les enfants ne seront déposés à l'arrêt du bus leur correspondant que si un adulte les attend (Sauf autorisation écrite préalable pour les plus de 12 ans).

Lieux d'accueil

Hall de Sports de la Commune de Gesves
Chaussée de Gramptinne, 116 à GESVES.

Inscription et participation financière

Chaque inscription d'un enfant à une semaine de plaine correspond à **une unité**.
Inscrire un enfant pour 3 semaines ou 3 enfants pour une semaine correspond donc à trois unités.

Le prix demandé par unité **diminue** en fonction du nombre total d'unités par famille.

Prix :	Enfants de la commune de Gesves	Enfants non-Gesvois
1 unité	45,00 €	55,00 €
2 à 4 unités	38,00 € par unité	48,00 € par unité
5 à 8 unités	32,00 € par unité	42,00 € par unité
9 unités et +	29,00 € par unité	39,00 € par unité

Sur base d'un certificat médical, l'absence à une journée de plaine est remboursée 4,00 €. Il en sera de même pour le 21 juillet (Jour férié : la plaine est fermée). Ces montants couvrent tous les frais de la plaine : Animation, Assurances, Potage, collations, le barbecue du vendredi, Piscine ainsi que les éventuelles animations extraordinaires.

à verser lors de la journée d'inscription ou au n° de compte :
068-2158603-89 *avec les NOM et Prénom des enfants en communication*
La preuve de versement est alors exigée pour valider l'inscription

La permanence pour les inscriptions à la Plaine de vacances se tiendra à **l'Administration Communale de Gesves, après la journée d'inscription, chez la coordinatrice ATL, les lundi et mercredi de 14h à 17h.**

Les projets d'animation sont construits par semaine. L'inscription pour l'ensemble du projet de semaine est souhaitée.

Restauration

Les enfants apporteront leur dîner (tartines, pistolets, sandwiches ...), un potage et une boisson seront servis, ainsi que des collations (fruit, biscuit ou produit laitier). De l'eau est mise à disposition dans les infrastructures où les enfants peuvent gratuitement se servir suivant leur besoin.

Tous les vendredis, un barbecue (Pain-saucisse) est offert aux enfants.

Groupes d'âge

Les enfants sont répartis en petits groupes en fonction de leur âge.
Cette répartition se fait en deux temps :

1. Inscription limitée au sein des groupes au projet spécifique lié à l'âge des enfants :
 - Petits bouchons : de 2,5 à 3,5 ans. Sur demande pour les enfants de 3,5 à 4,5 ans
 - Maringouins : pour les plus de 12,5 ans. Sur demande pour les enfants de 12 ans à 12,5 ans.

2. Inscription de tous les « autres » enfants selon l'ordre d'arrivée au 31 mai. Les enfants sont ensuite répartis dans chaque groupe selon le principe suivant :
 - Les 32 plus jeunes : Moustiques
 - Les 36 suivants : Moussaillons
 - Les 36 suivants : Sioux
 - ...

En fonction des aptitudes de l'enfant et de ses attentes, l'intégration au sein d'un groupe ou l'autre peut être envisagée en concertation avec l'équipe d'animation :

- Les **P'tits bouchons** : Les plus jeunes pour vivre un projet de plaine adapté, à leur rythme, dans un plus petit groupe, avec des animateurs plus nombreux. Une sieste est proposée l'après-midi.
- Les **Moustiques** : Ils vivent la plaine à part entière mais dans un groupe un peu plus réduit et à l'équipe renforcée en nombre.
- Les **Moussaillons** : Entre les Moustiques et les Sioux, les Moussaillons font la transition ! Les histoires à vivre dans les jeux et les activités sont leur quotidien.
- Des **Sioux** : Découverte de l'aventure et de la solidarité dans un groupe. Premiers défis à résoudre en tribu.
- Des **Griffons** : Premières attirances pour l'imaginaire et les grands jeux d'aventures, les Griffons vivent la plaine à 100 à l'heure.
- Des **Sayans** (Prononcez « Sayannes ») : L'énergie bat son plein ! Qu'importe l'histoire il s'agit d'agir et résoudre les défis proposés...
- Des **Maringouins** : Une particularité de la plaine de Gesves : les « ados' » y sont animés avec succès depuis de nombreuses années. Un projet également « particulier » pour ces jeunes qui aiment déjà « être ensemble ».

Vie quotidienne

Chaque participant doit être physiquement apte à effectuer les différentes activités annoncées. Tous doivent être disposés à vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

- La participation active : Rangement et ordre sont de la responsabilité des participants (enfants et animateurs). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune, ...)
- Le respect de chacun : L'accent est mis sur la politesse et la communication. Des moments de d'écoute des enfants sont organisés. Le respect de soi et de l'autre passe également par le respect des choses : locaux et matériel...
Interdiction absolue d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteau, canif, ...).
L'utilisation du GSM durant les activités perturbe la vie de groupe. Si un GSM est confié à l'enfant, le coordinateur doit en être averti. Son utilisation ne sera permise que pendant les garderies. La commune n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur qui n'auraient pas été confiés au coordinateur.
- La vie inter-âges : La plaine accueille de grandes tranches d'âge. Si la plaine est organisée pour que les enfants vivent leurs vacances avec des enfants de même âge, nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre. Des activités inter-âges sont également organisées...

IV. Encadrement

La Plaine de Vacances de la Commune de Gesves est placée sous la responsabilité du Collège Echevinal, représenté par Melle Céline HONTOIR, Echevine de la Jeunesse et de l'enfance.

En partenariat avec l'asbl COALA, la responsabilité pédagogique de la Plaine est assurée par Olivier Geerkens (coordinateur).

Les activités quotidiennes d'animation des enfants sont assurées par les **animateurs qualifiés**, suivant le décret du 21 septembre 2001 modifié en 2009
(Infos : www.centresdevacances.be)

Les animateurs de la plaine sont majoritairement en formation ou brevetés dans le cadre du Décret Centres de vacances. Leur formation et leur brevet sont reconnus par la Communauté française. 1 animateur sur trois, au moins, est breveté.

Ils sont au nombre d'1 animateur au moins par 10 enfants avec un encadrement renforcé pour les moins de 6 ans.

On y retrouve :

Le coordinateur

Le coordinateur est un animateur breveté, âgé de 18 ans au moins, et qui est porteur d'un titre supplémentaire reconnu par la communauté française spécifiquement pour cette fonction.

Le coordinateur est le garant du projet pédagogique de la plaine. Lors des réunions de préparation, il coordonne l'orientation globale des projets d'animation en collaboration avec l'Echevin de la Jeunesse et les équipes d'animateurs de chaque groupe d'âge, dans le respect de leur mission définie ci-dessous.

Il travaille particulièrement avec les responsables de groupe.

Durant la présence des enfants, le coordinateur de plaine a une vue d'ensemble sur les activités des animateurs, et est garant de la bonne exécution des projets d'animation définis.

A cet effet, il organise chaque fin de journée, en présence, ponctuellement, de l'Echevin de la Jeunesse, un débriefing avec les animateurs et dresse une évaluation des activités et leur déroulement.

Les responsables de groupe.

Ce sont des animateurs brevetés ou ayant une expérience importante dans notre plaine. Ils sont encouragés à participer à la formation de Coordinateur de centre de vacances leur donnant des outils de gestion d'équipe.

Les animateurs.

Brevetés ou en cours de formation prioritairement, ils préparent minutieusement leurs activités et sont présents aux réunions de préparations organisées. Ils animent quotidiennement un groupe d'enfants, en équipe. Ils assurent la surveillance des enfants, que ce soit durant les activités, les temps libres, de midi ou les trajets.

Un accompagnateur pédagogique.

Breveté et expérimenté, l'accompagnateur pédagogique soutient les responsables de groupe et les nouveaux animateurs dans leur fonction et leur intégration. Il complète les équipes d'animation sans être attaché à un groupe en fonction des besoins de ceux-ci.

Un animateur administratif.

Un employé administratif est engagé par la Commune durant la durée de la plaine.

Pendant les activités, il est chargé de deux missions principales, étant :

- Le recensement des enfants et la collecte de leur participation. Chaque matin, il est présent à l'endroit de regroupement des enfants, et concentre les listes de présence établies par les animateurs. Sur base de cette liste, il prépare les courriers destinés aux nouveaux participants et à leurs parents. Il tient un listing des présents et établit des statistiques de fréquentation.
- L'établissement, sous la direction du coordinateur et des responsables, des divers courriers ou formulaires à établir.

V. Gestion et orientation

Un bureau de coordination est installé dans le hall sportif.

Il est un repère pour les parents qui souhaitent des renseignements et communiquer une information.

Tous les documents administratifs se trouvent dans ce bureau

Cet endroit est un lieu où les parents, personnes de l'O.N.E, maîtres de stages doivent trouver toutes les informations nécessaires concernant l'organisation et le déroulement de la plaine de vacances.

Une lettre d'accueil et d'information est communiquée aux parents le lundi de chaque semaine. Il reprend les informations spécifiques dont, par exemple, les dates d'excursions et de sorties de chaque groupe.

Un téléphone est mis à disposition dans le bureau au numéro : **083/67 85 70**.

Le GSM du coordinateur est communiqué aux parents à toutes fins utiles.

VI. Responsabilités et hiérarchie

Le personnel d'entretien ou les chauffeurs de car n'ont aucune responsabilité de surveillance des enfants.

Sous la responsabilité exclusive du Collège, exercée par le coordinateur, chacune de ces personnes exercera sa fonction en bon père de famille et selon les règles de l'art.

a) Les animateurs

Chaque animateur est responsable du groupe d'enfants qui lui a été confié.

Encadré par un coordinateur et un responsable de groupe, il mène à bien la mission qui lui a été confiée.

Le Responsable de groupe aura pris le soin de lire au moins une fois la fiche médicale de chaque enfant de son groupe et de noter dans son carnet de bord les remarques importantes quant au bon encadrement.

b) Le coordinateur

Le coordinateur est responsable des animateurs et des enfants.
Il répond des agissements des personnes qu'il a sous sa responsabilité devant l'Echevin de la Jeunesse.

Le coordinateur à l'entière responsabilité des animateurs et des enfants ; mais aussi du personnel d'entretien et des chauffeurs de car, qui agissent sous son autorité.

En tout état de cause, le collège échevinal attend de tous :

- Un comportement irréprochable dans le cadre de règles définies lors des réunions de préparation avec les animateurs
- Une tenue vestimentaire correcte
- Le respect des enfants par le langage et les gestes

Et précise que

- Les « punitions » humiliantes et dégradantes sont strictement interdites,
- Il est interdit d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteau, canif, ...)
- La consommation de drogue est interdite.

VII. Sanctions

En cas d'infractions aux prescriptions de cette charte ou aux principes généraux qui guident la Commune dans l'organisation de cette plaine, la procédure suivante sera suivie :

Les animateurs

Si le coordinateur constate une première infraction, il donnera à l'animateur en faute un premier avertissement oral et proposera les moyens de remédier à ce comportement, afin de l'éviter. Il en référera à l'Echevin de la Jeunesse Céline Hontoir.

En cas de deuxième infraction, l'Echevin responsable entendra l'animateur qui pourra, selon sa discrétion et la gravité de la faute, aller de la suspension au renvoi.

Néanmoins, en cas de faute grave, dont l'appréciation est laissée au coordinateur, l'animateur en faute sera tenu de s'expliquer immédiatement devant l'Echevin de la Jeunesse.

Le coordinateur

Toute infraction ou irresponsabilité du coordinateur sera discutée lors d'une entrevue avec l'Echevin de la jeunesse, Céline Hontoir qui dressera un rapport écrit.
En cas de récidive, l'Echevin de la Jeunesse entendra le coordinateur et prendra la sanction à appliquer, qui pourra, selon sa discrétion et la gravité de la faute, aller de la suspension au renvoi.

VIII. Assurance et Accident

La Commune de GESVES souscrit une assurance spécifique « Plaine de Vacances » (R.C. SMAP, n° Police : 45.041.129), couvrant les enfants et le personnel.

En cas d'accident, l'animateur ayant l'enfant en charge préviendra immédiatement le coordinateur qui se rendra sur les lieux et jugera s'il est nécessaire de prévenir un médecin ou les parents.

Si besoin est, le coordinateur prendra le blessé / malade en charge et désignera un responsable de groupe qui prendra sa place à la tête de l'implantation de plaine.

Les médecins résidant sur la commune de Gesves sont avertis du déroulement de la Plaine de vacances et appelables en cas de besoin.

Les trousse de secours révisées chaque année sont prévues pour chaque groupe d'âge et pour les sorties extérieures. Une pharmacie se trouve dans le bureau de coordination.

Le coordinateur ou un membre du personnel d'encadrement breveté de la Croix Rouge assurera les premiers soins.